

458

Domaine public

Démocratie de concordance : des tensions normales

“Willy Ritschard désavoué!” Au lendemain du dernier congrès du Parti socialiste suisse, ce constat a fait la presque unanimité des commentateurs politiques, après qu’une large majorité des délégués ait apporté son soutien à l’initiative anti-atomique.

Désaveu certes, mais qui n’a rien d’extraordinaire: Ritschard, comme conseiller fédéral, exprime la position du gouvernement, il n’engage pas le parti socialiste; Ritschard, comme socialiste, défend un point de vue parmi d’autres; dans le cas particulier il s’est trouvé dans la minorité, en compagnie d’ailleurs de la direction du parti.

Ces tensions entre direction et magistrats d’une part, militants d’autre part, étonnent, irritent et suscitent parfois des réactions sans nuances. De la part de la “base”, les dirigeants sont perçus comme des traîtres à la cause, prêts à sacrifier les idéaux et les intérêts des membres sur l’autel du compromis pour mieux affermir leur propre pouvoir. Au plan politique, cette perception se traduit par le slogan: retirons-nous des exécutifs pour pratiquer une opposition pure et dure: dans les syndicats, c’est la tentation du rejet des négociations collectives au profit de la grève, “seule arme des travailleurs”.

Du côté des directions, la “base” est ressentie comme un facteur de trouble, risquant de mettre en jeu la politique définie au sommet. Ce sont alors des tentatives de contrôler cette base, notamment par la restucturation de l’organisation — lisez la concentration du pouvoir — sous prétexte d’efficacité.

Ces réactions sont compréhensibles, surtout dans le contexte helvétique, celui de la démocratie de concordance, qui façonne aussi bien les rapports entre les forces politiques que les

affrontements entre salariés et patronat. C’est le règne du tapis vert, du discours feutré, de la négociation, du compromis. Peu de transparence et beaucoup de frustration pour les militants politiques et syndicaux.

Les jugements réciproques et sommaires entre bases et directions, la méfiance qui s’installe, ne débouchent sur rien. Cette attitude est aussi réductrice de la réalité que celle de cette droite qui, au moindre éternuement des syndicats ou des socialistes crie à l’irresponsabilité et veut mettre ces derniers à l’écart des centres de décision.

Ces condamnations et ces exclusives révèlent une conception fort étroite et dangereuse de la démocratie de concordance: si associer tous les grands courants politiques et les principaux secteurs d’intérêt aux décisions — gouvernement de tous les partis, procédure de consultation — permet une meilleure communication entre les acteurs et, partant, la possibilité de trouver des solutions “moyennes”, cela ne signifie pas pour autant que les conflits, les oppositions d’intérêt disparaissent comme par enchantement.

La démocratie de concordance n’est pas faite pour les sociétés idylliques où règnerait l’accord parfait, mais bien plutôt pour les sociétés conflictuelles. Et c’est pourquoi la tension entre les dirigeants qui négocient au sommet et les militants est normale. C’est une tension dialectique: les revendications de la base ne pourront pas se réaliser dans leur totalité, parce qu’il faudra transiger; mais à l’inverse des compromis, dont la négociation ne peut se nourrir d’une volonté clairement exprimée par la base, seront fragiles.

En résumé, la démocratie de concordance ne peut subsister que si les adversaires peuvent développer en toute liberté leurs options politiques. C’est sur cette base qu’il faudra trouver un compromis. Si au contraire les dirigeants croient pouvoir se simplifier la tâche en écartant ou en manipulant la participation de la base, ils créent alors un déficit démocratique; ne reste plus alors la concordance qu’on peut appeler aussi le corporatisme.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 458 15 juin 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Pour un prix de civisme aux « multitis » suisses

La mise à jour des activités des multinationales suisses par la Déclaration de Berne (cf. DP 457), des activités des multinationales suisses dans les organisations des Nations Unies n'a suscité, comme on pouvait s'y attendre, que des haussements d'épaules — pas question d'un démenti! — dans les milieux gouvernementaux helvétiques et dans les cercles financiers et économiques directement concernés.

Devant le Conseil national, le chef du Département de l'économie publique, M. Honegger, s'est borné à mettre hors de cause la Division du commerce, ne manquant pas par ailleurs de brandir l'étendard de l'intérêt national: "Il est vrai que la Division s'est efforcée d'ouvrir la voie à une personnalité suisse (dans le groupe des "personnalités éminentes"), car les multinationales prennent une place particulièrement importante dans notre économie; en compliquant la tâche des entreprises suisses dans le tiers monde par l'agitation ou en leur imposant des conditions qui entravent leur fonctionnement, on encourt des conséquences directes sur l'économie suisse" (Tribune de Genève, 9.6.1978). Lisez: ce que Sandoz, Nestlé, Ciba-Geigy and co ont fait, aidés en cela par la Division du commerce, elle l'ont fait dans l'intérêt du pays. Et c'est tout juste si Fritz Honegger n'ajoute pas: voyez avec quelle discrétion ces sociétés se dévouent pour la cause; si cette brochure n'avait pas paru personne n'aurait su l'étendue de leur dévouement...

L'ancien conseiller fédéral Schaffner quant à lui (voir en avant-dernière page le "point de vue" de Martial Leiter), proteste n'avoir accompli là que son travail d'avocat patenté des multinationales (ce n'est pas pour rien qu'il siège aujourd'hui aux conseils d'administration de Sandoz, d'Alusuisse, de la Société suisse de réassurance, des Câbleries de Cossonay, d'Emasan SA à Bâle, de la fabrique de machines Rieter à Winterthour, entre autres): "(...) Me reprocher de les défendre, c'est re-

procher au médecin de soigner ses malades!" ("Tribune - Le Matin" 2.6.1978).

Devant une telle unanimité, il ne reste plus qu'à conseiller à la Déclaration de Berne d'envoyer la facture d'impression de sa brochure à Nestlé... qui fera suivre, sans autres, à ses correspondants multinationaux habituels.

COURRIER

Le cinéma, c'est autre chose

DP parle de cinéma. Mais cette fois-ci il ne s'agit pas du commentaire annuel des statistiques du Département fédéral de l'intérieur. Quelqu'un nous a dit ses impressions de spectateur. Pas n'importe qui, en fait. Il enseigne. Au gymnase. C'est donc un spectateur privilégié et attentif: le film dont il parle se déroule précisément dans un gymnase de sa propre ville. Celui de la Cité? Qui sait?

L'ensemble de son texte est régi par un raisonnement dont la forme est la suivante: il arrive que des élèves réagissent à l'ennui par le chahut, or le film les montre sagement ennuyés, donc le film est faux. Dans cet ordre d'idée, J. C. (chronique parue dans DP 456) relève que certaines séquences ont lieu à l'Evêché, malgré le fait que les gymnasiens ne s'y rendraient effectivement pas le soir. Mais quels gymnasiens? Les personnages du film? Non! Les élèves que J. C. connaît si bien, puisqu'ils sont ses élèves. S'agirait-il des mêmes personnes?

Ajoutons alors qu'au café de l'Evêché, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, il n'y a pas de table de billard, que jamais à Lausanne des gymnasiens n'ont fréquenté en même temps la cafétéria du Belvédère et les auditoires en gradins de la Mercerie, que Charles D., enfin, n'est pas gardien au musée, qu'il s'appelle Bernard Arczynski et que c'est un acteur.

Trêve de sarcasmes. Les considérations de J.C. reposent sur la confusion, illégitime par nature, de deux réalités: celle du réel et celle de la

fiction; la première servant en l'occurrence de norme à la seconde, au mépris de toute distinction spécifique. C'est bien naturel: Jean Calmet n'est-il pas Jacques Chessex?

La même personne qui enseigne sans doute à ne pas identifier réalité et fiction afin de permettre une lecture plus juste de cette dernière, se retrouve en aveugle devant un film où il croit reconnaître les lieux familiers.

L'idée commune de la réalité de l'image rend invisible au cinéma cette "stylistique" que l'on reconnaît d'emblée en littérature.

On est loin de la lisibilité du cinéma!

Roland Cosandey

La famille: faits sociaux et faits individuels

Un dossier aussi fouillé que celui intitulé "Pour une politique de la famille" (DP 456) incite le lecteur à la prudence et à la modestie dans l'expression de ses réactions.

A l'évidence, des questions matérielles (indemnités, allocations, assurance, etc.) contribuent à façonner l'image de la famille, le rôle des parents, les relations parents-enfants; mais il semble que les données quantitatives — auxquelles on accorde toujours une place misérable en Suisse — devraient au moins être complétées par l'étude de la *fonction symbolique* qui caractérise et investit des institutions comme le couple la famille ou les parents.

A cet égard je ne me satisfais pas des conclusions un peu rapides auxquelles parvient l'auteur lorsqu'il affirme: "la famille, comme institution, tend à perdre de son importance". Peut-être a-t-il en vue le fait qu'en France par exemple, sur deux millions et demi d'enfants de moins de trois ans, plus d'un million sont d'ores et déjà élevés par d'autres que leur mère? Et pourtant cela ne change pas un phénomène constant, à savoir que dans nos sociétés l'enfant est devenu un "bien suprême", le refuge d'un certain bonheur relationnel.

Contrairement à l'auteur, je ne crois pas tellement que "des mesures d'ordre financier et surtout la mise à disposition d'infrastructures adéquates" renforceront la reconnaissance sociale de la famille. De telles mesures seraient, certes, positives en matière de justice sociale. Comme l'affirme Jean Kellerhals dans "Tensions culturelles et tensions familiales dans l'analyse du divorce" la famille est traversée par des mouvements contradictoires, des tensions qui la déchirent, mais certaines des fonctions symboliques de la famille perdurent et même se renforcent. Il y a certes d'un côté une croissance accélérée des taux de divorce depuis les années 1966-68 dont les causes sont multiples, en relations notamment avec l'éclatement des barrières externes au divorce (le statut de divorcé est moins stigmatisant).

Mais il y a aussi — et c'est peut-être le centre de gravité de toute politique de la famille — un investissement massif du couple en tant que tel (marié ou non) qui "semble former au plan symbolique et pratique, une notion clé de notre société". Le prof. Kellerhals relève en outre que "dans les milieux d'ouvriers et d'employés, l'acquisition d'une identité (et d'un certain prestige social) par le mariage est fort bien perçue, particulièrement chez les femmes". (étude citée p.13). Le même auteur poursuit en disant "à quel point le couple, dans les milieux défavorisés, apparaît plus encore qu'ailleurs comme le privilégié du sens de la vie, comme le refuge contre les frustrations externes, comme le lieu d'une certaine autonomie compensatoire de la dépendance économique, culturelle, de pouvoir".

Alors prenons garde, lorsqu'on établit le bilan "des faits sociaux et individuels", à ne pas passer trop rapidement par pertes et profits, des aspirations individuelles qui semblent avoir la peau plus dure sur la longue période que certaines statistiques ne pourraient le laisser entendre.

Eric Baier

D'accord, entièrement d'accord avec notre ami E.B.! L'approche d'une "politique de la famille" à travers l'initiative de Gabrielle Nanchen n'était qu'une approche parmi d'autres possibles... Et il est aussi évident — combien de fois l'avons-nous soutenu dans ces colonnes — que des "solutions" quantitatives ne sont pas des buts en soi, mais des étapes vers une réforme qualitative fondamentale. Réd.

POINT DE VUE

L'ineffable M. Babaiantz

La collecte de dons pour le 125^e anniversaire de l'EPFL et les excuses emberlificotées d'Energie Ouest Suisse pour ne pas participer à cet exercice de charité représentent un sommet de grandguignol technocratique.

D'abord on ne voit pas très bien pourquoi l'Etude polytechnique doit quémander des sous pour pouvoir s'amuser un ou deux jours à l'occasion de son 125^e anniversaire! Même si cet argent ne sert pas seulement à payer le champagne et les orchestres, mais permet aussi l'acquisition de quelques gadgets supplémentaires pour permettre aux étudiants de mieux s'amuser dans leurs laboratoires (1). on a de la peine à voir pourquoi des sociétés soi-disant aux mains des collectivités publiques doivent y aller de leur obole... Il serait préférable s'il y a bénéfice, de s'en servir pour améliorer les services ou en diminuer les coûts. Cela aurait au moins des retombées favorables pour

l'ensemble de la population. Tandis que certaines sculptures sur nuages qui se pratiquent sous prétexte de science dans nos hautes écoles n'ont certes pas d'effet positif discernables pour la collectivité.

Mais M. Babaiantz n'ose pas employer de tels arguments. En fait il s'entend, et l'EOS avec lui, comme larrons en foire avec l'EPFL. Au moins avec ceux de ses représentants qui ne remettent jamais en cause la sainte alliance de l'industrie, de la politique et de l'enseignement (2). La politique doit permettre à l'industrie de maintenir son monopole et l'enseignement assure que ceci se passe bien et avec le consentement benévole des concernés. Moyennant quoi l'industrie veut bien distribuer des dons par ci par là pour maintenir l'ensemble bien huilé. Le tout profite bien sûr à ceux qui contrôlent les rouages de cette mécanique. Les autres il faut leur faire comprendre que ce qui est bon pour les chefs l'est aussi pour les sous-chefs et les sous-fiffres. Mais gare à ceux qui risqueraient de mettre du sable dans l'engrenage.

Alors M. Babaiantz cherche ailleurs. Et il

a trouvé les vilains. C'est deux ou trois professeurs qui se sont permis de ne pas danser en rond selon la musique imposée. Ils avaient d'autres idées. Ils avaient même des propositions à faire que M. Babaiantz qualifie tout de suite de non-scientifiques. En tant que juriste, il est particulièrement bien placé pour en juger. Sa formation lui permet d'ailleurs d'en déduire que ces vilains professeurs veulent détruire l'EOS. On voit déjà le professeur Borel faire le coup de feu à l'angle du Petit Chêne et de l'avenue Ruchonnet...

M. Babaiantz est décidément aussi ineffable qu'il est inévitable. On le voit surgir dès que quelqu'un menace d'interrompre le ronronnement de la machine qu'il contrôle avec ses pairs.

Pierre Lehmann

1) En fait un comité de patronage de l'EPFL avait lancé un appel de fonds pour le développement des laboratoires (Réd.)

2) Voir aussi, en dernière page, une note à propos de la brochure "Libres propos", éditée par l'EPFL à l'occasion de son 125^e anniversaire.

Initiative socialiste : les banquiers entre deux chaises

L'Association suisse des banquiers ne met pas deux pieds dans le même soulier: pour elle, l'initiative bancaire, dont le lancement a été décidé par le congrès du Parti socialiste suisse, est un "danger pour l'économie suisse" (voir le compte-rendu que donne de cette argumentation, la Société pour le développement de l'économie suisse, bulletin du 30 mai dernier): selon l'ASB, en bref, "tailler ainsi dans l'économie bancaire et la place financière suisse, de façon irréflectie et sur des bases dogmatiques, c'est prendre le risque de causer des dommages qui dépassent le cadre du secteur bancaire; la réalisation des idées présentées par les initiateurs ferait obstacle à l'activité internationale des banques suisses et détruirait un appui important à notre industrie d'exportation pour conclure des affaires sur les marchés étrangers; de plus, l'approvisionnement de l'économie suisse en capitaux avantageux serait compromis".

On laissera à l'ASB la responsabilité de ces jugements préremptifs sur le rôle joué par les banques dans l'économie nationale... Le plus curieux, dans cette prise de position est ailleurs: ayant soigneusement peint le diable sur la muraille, les banquiers en viennent à conclure que l'initiative est somme toute inutile, tant les dispositions, légales et autres, en vigueur ou à venir, sont claculées pour le bien de la collectivité helvétique dans son ensemble...

Ecoutez plutôt le plaidoyer des banquiers! Mis à part la réglementation concernant le secret bancaire qui, modifié à la sauce socialiste, ferait perdre des milliers de places de travail, plongerait l'industrie d'exportation dans le marasme et minerait les conditions de l'emploi dans l'industrie suisse, "le texte de l'initiative ne donne au législateur aucune compétence qu'il ne possède déjà"! Davantage même, tou-

jours selon l'ASB, en fait de publication d'informations, la loi sur les banques permet déjà au Parlement de disposer de "bases précises et détaillées" pour discuter de questions bancaires. Et ce n'est pas fini: des prescriptions restrictives concernant la prise de participations permanentes dans des entreprises étrangères au secteur financier musèleraient les banques dans leur rôle de sauveurs d'entreprises en difficultés. Et ne parlons pas de dispositions touchant à l'assurance des déposants: "Les initiateurs tentent uniquement de s'approprier un postulat que d'autres ont présenté; l'Action suisse des banquiers a discuté un modèle réaliste d'assurance des déposants avec les autorités".

Alors, cette initiative, en fin de compte: dangereuse ou inutile? Il va falloir choisir: plongerait-elle le pays, en cas d'acceptation populaire, dans la ruine et la dévastation, ou doublerait-elle les lois qui garantissent notre prospérité, interdisent les scandales financiers et bancaires, permettent aux banques de soutenir les régions et les secteurs économiques en difficultés, et sont à la source d'autres bienfaits trop souvent méconnus?

Protection des travailleurs : alibi de la récession

A l'heure où le patronat helvétique met en place son argumentation contre le droit à quatre semaines de vacances (cinq semaines pour ceux qui ont dépassé quarante ans et pour les apprentis) selon les schémas déjà utilisées lors du débat sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail, entre autres, à l'heure donc où le patronat helvétique manifeste une fois de plus sa résistance farouche au progrès social, la rigueur de la conjoncture étant invoquée comme un argument imparable, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les expériences lancées à l'étranger pour la protection des droits du travailleur, climat de récession ou non...

Voyez en Suède où, dans moins d'un mois,

entrera en vigueur une nouvelle loi sur le cadre de travail (proposée par l'ancien gouvernement socialiste). Cette loi, qui remplace les dispositions sur la sécurité industrielle en vigueur depuis 1949, doit servir, selon le Ministre du travail suédois, de point de départ à l'organisation de la santé et de la sécurité au niveau des sociétés et aux activités du *Conseil national de la santé et de la sécurité professionnelles*, ainsi qu'à celles de l'Inspectorat du travail.

Les pouvoirs en main du Conseil national de la santé et de la sécurité professionnelles (employeurs et représentants syndicaux) sont impressionnants: il aura dorénavant le pouvoir d'ordonner l'exécution de ses directives en précisant les sanctions prévues en cas de non-respect, le pouvoir de mettre à l'amende (sans plafond spécifié) les particuliers contrevenant à la loi, le droit d'interdire l'utilisation de certains processus de travail, et, en cas d'inobservation grave et répétée, d'ordonner l'emprisonnement pour une période pouvant aller jusqu'à une année d'un employeur ou d'une autre personne responsable...

Quelques dispositions significatives:

- tout travailleur aura le droit d'interrompre son activité pour aller discuter avec son contremaître ou avec le représentant à la sécurité d'un danger potentiel; les responsables syndicaux compétents auront aussi le droit de demander aux travailleurs d'interrompre leur travail si une situation leur semble présenter un risque à longue échéance (et non seulement un danger de mort immédiat);
- la période de travail entre deux poses ne doit pas excéder 5 heures (6 heures jusqu'alors);
- le travail doit être organisé de manière que les travailleurs puissent prendre les pauses dont ils ont besoin en plus du temps de repos de base;
- on ne devrait pas, en règle générale, travailler entre minuit et 5 heures;
- tous les travailleurs ont droit à une période

de repos hebdomadaire régulière d'au moins 36 heures (24 heures jusqu'alors); cette période devrait tomber dans la mesure du possible sur le week-end.

Cette loi prévoit en outre que :

— le travail doit être organisé de manière qu'il puisse être effectué dans un cadre salubre et ne présentant pas de danger (les autorités compétentes peuvent interdire tout travail à la pièce ou autre système du genre s'il leur semble nuire à la santé ou à la sécurité du travailleur);

— les conditions de travail devraient être "adaptées aux exigences physiques et mentales humaines"; le travail doit être organisé de manière à permettre aux travailleurs d'avoir le maximum d'influence sur son déroulement;

— les commissaires à la sécurité doivent avoir le droit d'accorder des congés qui ne viendront pénaliser aucune retenue salariale ou autre.

La "philosophie" générale des nouvelles dispositions, en conclusion!

L'employeur reste le premier responsable du cadre de travail. C'est à lui de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité corporelle des travailleurs. Il doit s'assurer que le travail est organisé de manière satisfaisante, gardant à l'esprit le fait que les employés travaillant seuls sont plus susceptibles d'être victimes d'un accident ou d'une maladie. Il tiendra également compte du fait que les aptitudes varient d'un individu à l'autre. En ce qui concerne les travailleurs, la loi requiert d'eux qu'ils participent à la création d'un cadre de travail satisfaisant, qu'ils respectent les règles de sécurité et qu'ils fassent usage des équipements et des vêtements de protection prévus. Il leur appartient également de faire preuve de la prudence nécessaire afin d'éviter maladies et accidents.

Moi, je trouve cette histoire extrêmement positive et édifiante :

Elle démontre que nos gardiens de la paix ne reculent devant rien pour s'entraîner. Qu'ils ont le goût des armes et qu'ils gardent l'oeil ouvert jour et nuit.

On ose espérer que M. Furgler saura tirer de l'épisode tous les enseignements qu'il comporte, et tous les arguments — en faveur de la création d'une police de sécurité. On se plaît à imaginer les exercices de tir que les membres de cet honorable corps ne manqueront pas d'organiser dans les maisons abandonnées, barraques, HLM inoccupés, etc — peut-être même, vu les crédits qu'on aura pu mettre à leur disposition, dans des maisons *non désaffectées*, dans les caves, les greniers, les chambres à lessive — il y a à faire dans ce domaine! Dans son film "*Les Indiens sont encore loin*", Patricia Moraz dénonçait l'ennui "suisse": voilà qui serait de nature à donner un peu de piment à nos existences larvaires. Sans compter que nous pourrions suivre l'exemple italien, voire allemand (si l'on en croit les journaux) et offrir aux terroristes ayant de la peine à boucler leurs fins de mois des sinécures leur permettant de développer leur "créativité" particulière.

"Attention! Pan! Pan!" Va falloir que j'essayé ça lors de ma prochaine causerie au Lyceum, ou peut-être dans les bureaux de Me Manuel — en ayant soin de tirer le premier, bien entendu!

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pour notre édification

Moi je suis encore bien content!

Vous vous souvenez, l'affaire Flükiger, et l'affaire Heusler, dont j'avais eu l'honneur de parler ici-même (DP 446, du 23 mars), croyant pouvoir conclure que demeurait "en fin de compte la certitude qu'on ne (savait) rien de certain".

Dieu Merci, la lumière s'est mise à jaillir par torrents!

Car enfin, il faut le dire, la première hypothèse avancée était bien consternante: supposer que le caporal Heusler avait été tué dans le cadre des activités terroristes de la RAF, c'était pas marrant: imaginer que ces gens-là venaient organiser leurs petits festivals jusque chez nous — y avait de quoi s'inquiéter!

Mais la deuxième hypothèse, elle aussi, suscitait un malaise: le caporal H. victime d'un

règlement de comptes entre séparatistes et anti-séparatistes... — on se disait que la leçon du major Davel n'avait heureusement pas été entendue dans le Jura: exposer poliment son projet d'indépendance à qui-de-droit en fin d'après-midi; se laisser arrêter le lendemain matin et mourir quinze jours plus tard, sans compromettre personne, l'autorité bernoise faisant de son côté de louables efforts pour que personne ne soit inquiété en dehors "du" coupable.

Or, maintenant, nous savons!

Le caporal H. s'est rendu avec un copain, l'agent de police R., dans une maison désaffectée, afin de jouer avec leurs pistolets — quoi de plus louable? Le caporal H. a crié: "Attention! Pan! Pan!" — et comme il faisait nuit et qu'on n'y voyait goutte, l'agent de police R. a pris peur et a tiré au jugé — quoi de plus naturel? Puis, constatant qu'il avait blessé le caporal, il a perdu la tête et a vidé le chargeur toujours au jugé — que celui qui est sans tache jette la première pierre!

Grogne à Libertas

La présentation publique de l'association "Libertas", dirigée par MM. François Chaudet et Eugène Denéréaz, n'a pas plu à tous les membres de cette organisation. Un des membres fondateurs de Libertas Zurich, M. Ralph R. Faes d'Herliberg a tenu à apporter quelques compléments dans la "NZZ" à l'image donnée par les deux Romands et que ce journal avait rapportée.

L'humour et la dérision

Les histoires belges et les histoires suisses ne font rire que les Parisiens. Tant mieux. Zouc et Haller font rire et pleurer tout le monde. Même les Suisses. Quant aux Genevois et aux Lausannois, ils se racontent des aventures de fribourgeois et d'Appenzellois. L'humour en Suisse romande serait-il un luxe de citadin? Ou s'exerce-t-il toujours au dépens des autres, d'un autre? Il n'y a guère que les Juifs pour rire d'eux-mêmes...

Si notre humour est devenu un produit d'exportation, il ne court ni les rues ni la presse dans nos cantons. Mais il existe bel et bien, différenciant sensiblement d'une région à l'autre, suivant les sensibilités et les génies des lieux. Dans le passé, à des moments précis, "Le quart d'heure vaudois", "Les blagues de Ouin-Ouin", "Les histoires de Jack Rollan" ont pu représenter l'humour romand. Du folklore au Guignol éternel, le rire est toujours libérateur. D'Amiel à Chessex en passant par Ramuz, notre littérature est aussi marquée par le protestantisme et un certain sens de la culpabilité. Que d'histoires de pendus et d'ivrognes, sérieuses comme des pasteurs! Hélas, le cinéma de fiction poursuit en bavardages et parfois en images ce goût de l'introspection lourd et lent, dénué de tout humour. Surtout le nouveau cinéma — "Les Indiens sont encore loin par exemple" — qui ne correspond plus à la sensibilité des quinze à vingt-cinq ans. Pas étonnant donc qu'un certain cinéma romand ne rencontre que salles vides en dépit de toutes provocations.

Notre presse écrite est réputée sérieuse et austère. Seules "les pages publicitaires apportent parfois un peu de légèreté, les publicistes commençant enfin à utiliser les leviers des gags et des jeux de mots. Il est vrai que les journaux n'ont pas pour mission première la distraction". Mais on distingue un peu partout des tentatives pour mêler à l'actualité des conflits et des violences un peu de diversion et de soleil.

Les billets parfois, les caricatures presque toujours font au lecteur un clin d'œil complice. Sans doute le quotidien "La Suisse" (1) a-t-il su le mieux intégrer l'humour dans ces pages. D'abord le ou les faits divers qui témoignent de l'extraordinaire diversité des hommes, qui amorcent les conversations du matin dans les bureaux. Enfin, et c'est toujours la joie, la chronique du Renquilleur qui mériterait le prix romand de l'humour.

Que de lecteurs de "La Suisse" qui commentent par la page du "Renquilleur", puis parcourent les titres, les petites annonces et s'arrêtent finalement aux pages sportives et aux avis nécrologiques! C'est le cocktail du matin. Depuis plusieurs années "Le Renquilleur" défend l'humour le plus populaire. Celui qui fait rire sans méchanceté, indulgent envers les faiblesses, sans pitié pour la bêtise, toujours ému devant la beauté et la bonté du monde. La radio romande subit la dure concurrence des radios francophones. Dans le domaine de l'humour en particulier où la légèreté n'est pas notre fort. Des voix drôles sans visages; le pari est difficile à tenir, "Au fond... à gauche" par exemple (samedi matin) s'inspire davantage de "Charlie Hebdo" que de "Demain dimanche", l'excellente émission dont elle a pris la relève: des voix pointues, à rebrousse-poil, les auteurs courent bien sûr le risque de froisser des sensibilités locales et... fédérales.

A la télévision, autant les émissions d'information sont en général d'un niveau élevé, autant les émissions qui garantissent le rire sont lamentables. Débile "Le nez dans les étoiles!" On se demande même comment un tel fatras a pu passer l'antenne durant une année. La dernière de la saison a été annoncée, puisse-t-elle être la dernière pour toujours. "Ces minets du bout du lac" ne font rire qu'eux-mêmes. Bêtes et méchants, et à quel prix! Aucun humour, mais une prétention épaisse, sans imagination ni intelligence. De la dérision systématique, la plus destructrice. Une manière de tourner les autres en ridicules pour se mettre au premier rang.

Nombre de téléspectateurs — dont l'âge moyen

est élevé — ne supportent guère ce genre et ces émissions-là. On les comprend. Et ils votent clairement en choisissant les programmes français de variétés où le rire, s'il n'est pas plus fin, est au moins prétentieux (2). Ce qui contribue malheureusement à alimenter une hostilité montante envers la Télévision romande.

Trop, c'est trop, les lourdes plaisanteries sur un quarteron d'élus ne font plus mouche. L'humour, oui s'il a le style et l'équilibre qui s'imposent (et là, ce ne sont pas seulement des critères subjectifs qui entrent en ligne de compte!); la dérision systématique et destructrice, lourde artillerie au service d'un monopole de diffusion, non.

Une "conclusion" à cet article d'humour? L'humour est difficile, surtout en Suisse romande. A quoi il faut ajouter: "Domaine Public" qui a souvent le travers de "jouer les justiciers", n'a jamais fait rire personne (3); si ce n'est involontairement.

1) Une tentative étonnante et souvent intéressante dans les pages dominicales de la "Tribune-Le Matin"; un espace humoristique qui a très tôt disparu, la "ligne" des auteurs ne correspondant certainement pas à celle d'un "grand" quotidien romand d'information (une partie de l'équipe a retrouvé, depuis, une tribune à la radio romande pour "Au fond... à gauche").

2) Ne parlons pas de l'exhibition du fantaisiste Coluche au début d'après-midi tous les jours sur Europe 1 qui ne recule devant aucun effet.

3) Sauf le rédacteur en chef de la "Tribune de Genève", G.—H. Martin qui dans une de ces dernières démonstrations s'est laissé aller à parler de "l'humoriste de DP"; ça s'arrose.

L'insulte des insultes

"Pinochet", un "qualificatif injurieux": c'est ce que vient de décréter un juge militaire italien, puisqu'il s'agit du nom d'un chef d'Etat à régime dictatorial sans respect des droits de l'homme, utilisant des méthodes autoritaires et répressives. Le syndicaliste Eugenio d'Alberto, qui avait organisé un syndicat de policiers dans les Abruzzes, avait utilisé ce terme lors d'une réunion syndicale pour qualifier deux de ses officiers supérieurs; il sera donc jugé pour ce délit.

Leiter, dessine-nous ~~un mouton~~ la Suisse

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

Les nouveaux moyens d'impression dont bénéficie "Domaine Public" nous permettent dès aujourd'hui d'accueillir de nouveaux invités. Ci contre, le premier "point de vue" de Martial Leiter, ce dessinateur politique" qui a fait, ces dernières années, de trop courtes apparitions dans la "grande presse", cet observateur extraordinairement aigu et subtil de la scène helvétique. Martial Leiter s'exprimera régulièrement dans ces colonnes; si vous voulez d'ors et déjà faire plus ample connaissance avec lui, lisez, dans le dernier numéro de "Das Konzept" (5.6.78), le nouvel épisode de ses "reportage en Suisse" que lui a consacré Niklaus Meienberg; ou procurez-vous son dernier bouquin, intitulé "Démocratie suisse & cie" (textes de Rolf Kesselring), paru chez Kesselring éditeur!

Saisissons cette occasion pour un petit rappel de l'organisation de DP!

D'une manière générale, les articles de "Domaine Public" sont élaborés par des collaborateurs qui se réunissent (hebdomadairement) dans des groupes de travail cantonaux; un comité de rédaction suisse-romand (hebdomadaire), ouvert (à qui voudrait "défendre" son texte, par exemple), décide du contenu de chaque numéro et discute, entre autres, les contributions des groupes. Les textes ainsi examinés paraissent sous une signature collective (en première page — malheureusement, pour différentes raisons, toutes honorables bien sûr, le nom de nombreux collaborateurs ne peut pas "apparaître").

La rédaction de DP, en outre, accueille des textes signés — qui sont le fait de collaborateurs ou d'amis s'exprimant à titre personnel —, des textes signés sous la rubrique "point de vue" — le plus souvent des auteurs auxquels DP, par sympathie pour leurs idées, a décidé de donner carte blanche, régulièrement ou non — et des textes signés à la rubrique "courrier" — nos invités de la semaine.



Le baromètre Schaffner, le baromètre des PDG de multinationales

Un anniversaire salubre

A première vue, une de ces brochures luxueuses bourrées de propos solennels et anodins comme en secrètent, tout au long de l'année, les anniversaires, les commémorations, les jubilé d'entreprises. Par dizaines, pour ne pas dire par centaines.

Pourquoi donc parler de cet opuscule dans cette rubrique où nous tentons de donner quelques points de repères sur la presse et sur certains "imprimés" qui valent un petit détour? C'est que sous son allure conventionnelle de "documentation-à-l'usage-de-la-presse" ou de "cadeau-souvenir-aux-invités-officiels", la plaquette de "Libres propos" éditée par l'École polytechnique de Lausanne à l'occasion de son 125e anniversaire, cache une somme remarquable, des plus stimulantes, sur la coexistence délicate entre le monde scientifique et technique et ses "clients" potentiels que nous somme tous. Le fait que ce soient des ingénieurs eux-mêmes qui tentent, en toute humilité de faire le point ne donne que davantage de prix à l'entreprise.

Au départ, comme l'explique Claude Comina (responsable du service "presse et information", qui signe un avant-propos "collégial"), le désir de donner aux membres de l'EPFL "la possibilité d'exprimer leurs convictions, d'une part, face aux problèmes soulevés par l'intégration de l'ingénieur et de ses réalisations dans le contexte social contemporain et, d'autre part, face aux conséquences des développements techniques et scientifiques sur le savoir et la science elle-même". A l'arrivée, une vingtaine de contributions, courtes pour la plupart — et exceptionnellement "lisibles" — mettent en lumière des ingénieurs qui s'interrogent sur leurs responsabilités sociales, scientifiques et techniques.

Il n'est pas question ici de résumer cette soixantaine de pages qui devrait connaître la plus large diffusion (adresse utile: service "presse-information", av. Cour 33, 1007 Lausanne) à

l'heure où un fossé semble se creuser entre les détenteurs du savoir technique et ses bénéficiaires quotidiens: quelques passerelles sont jetées là entre le grand public et l'ingénieur qui pourraient avoir, pour la construction de l'avenir, la plus grande importance.

Une dernière remarque pourtant: de quelle manière poursuivre le dialogue (C. Comina: "la réflexion que comporte ces "libres propos" peut-être considérée comme un début: elle ne devrait pas rester le souci d'une minorité qui s'exprime, mais devenir la préoccupation de l'ensemble du corps universitaire"...) ? On n'attendra pas le 250e anniversaire de l'EPFL!

— Au "Journal du Valais", c'est la "mobilisation générale" (cf. DP 457). En quatre numéros, à cheval sur le dernier week-end, le conseil d'administration de la société éditrice a dévoilé son plan pour la survie de ce quotidien. Il faut en effet "acheter des appareils techniques pour quelque Fr. 500 000.—" et résoudre les problèmes de trésorerie pour le deuxième semestre, "ce qui suppose un nouveau demi-million". Les moyens mis en oeuvre: une reprise en mains des ressources publicitaires et un appel à la générosité des membres de la coopérative et des abonnés (multiplication des parts sociales de la coopérative, création d'un "club des 1000", "chaque membre garantissant à concurrence de Fr. 1 000.—, au moins, des emprunts de la coopérative", une campagne d'abonnements, des appels à "la publicité de sympathie"). Adresse utile: case postale 3078, 1951 Sion!

BAGATELLES

Le conseiller national Biel, nouveau président de l'Alliance des indépendants, veut activer son mouvement en Suisse romande. C'est un rêve bien connu. Lors d'une des premières tentatives de ce genre, en 1942, le secrétariat central avait édité un "Manuel" de plus de trois cent pages. L'impression en avait été assurée par l'Imprimerie de la Cluse S.A. qui avait succédé à l'imprimerie de la Fédération

socialiste suisse après l'interdiction de ce parti. La matière était variée puisqu'elle commençait par la rubrique "Abonnement général" (une proposition de passe-partout suisse très bon marché qui fut refusée parce qu'elle émanait de Duttweiler); à la dernière page, on évoquait la personnalité du conseiller national de l'ADI Zimmermann, qui devint seul directeur de Swissair à la mort de Mittelholzer. De l'histoire ancienne? En tout cas, il ne doit pas rester beaucoup d'exemplaires de ce manuel!

* * *

"Dachau", en Bavière, est une ville d'artistes depuis 1200 ans. Elle est située sur les rives de l'Amper. C'est ce que nous rappelle une flamme postale "Dachau, 1200 jährige Künstlerstadt an der Amper". Ce slogan touristique parviendra-t-il vraiment à faire oublier le camp de concentration de la deuxième guerre mondiale? Il est difficile de tourner la page.

* * *

"L'unité", hebdomadaire du Parti socialiste français, est vendu depuis peu dans quelques kiosques de Genève et de Lausanne. Il était en vente depuis longtemps déjà à Lisbonne, Luxembourg, Bonn, Alger et Moscou. Le prix de 3 francs suisses pour un prix de 5 francs français correspond à un cours de 60, ce qui est élevé mais, malheureusement, habituel pour la vente de publication étrangères en Suisse.

Rendez-vous le 24 juin à Ouchy

Des précisions sur notre rendez-vous de samedi matin 24 juin! La rédaction de DP profitant donc, comme annoncé, de l'assemblée générale et statuaire des actionnaires pour organiser un échange d'environ deux heures sur le thème controversé du projet de Constitution fédérale (des "constituants", hors DP, seront présents, pour notre information) invite tous ses lecteurs à se joindre à elle pour cette séance au restaurant La Nautique (rue des Pêcheurs 7) à Ouchy/Lausanne (loh. 15).